

Indice de prix des dépenses communales

N° 20 Avril 2026



EDITO

En 2025, la hausse de l'indice de prix des dépenses communales est nettement supérieure à celle de l'inflation hors tabac, qui enregistre une évolution relativement faible.

L'indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'Insee a augmenté de + 0,9 % en moyenne en 2025, enregistrant un net ralentissement par rapport à 2024 (+ 1,8 %) et surtout aux deux années précédentes, marquées par ce que l'on a appelé la « crise inflationniste » de 2022 et 2023 (avec des évolutions de respectivement + 5,3 % et + 4,8 %).

Si cet indice tente de refléter au plus près la réalité de **l'inflation supportée par les ménages**, l'indice de prix des dépenses communales, dont la structure des dépenses est très différente, cherche quant à lui à **évaluer l'évolution des prix du « panier du maire »**.

Or, contrairement à ce que l'on peut constater pour l'évolution du prix du panier de consommation du ménage français, l'exercice 2025 est marqué par **une dynamique renouvelée de l'inflation supportée par les communes**, notamment en lien avec l'évolution de la masse salariale qui n'est plus désormais compensée par la baisse des prix de l'énergie, ou encore la progression, bien que relativement maîtrisée, des coûts dans la construction. Ainsi, **l'indice de prix des dépenses communales augmente de + 1,3 % en moyenne annuelle**, soit 0,3 point de plus qu'en 2024 et 0,4 point de plus que l'inflation supportée par les ménages.

En 2025 l'évolution de l'indice de prix de la dépense communale retrouve donc sa tendance de long terme : un écart entre l'inflation supportée par les communes et celle supportée par les ménages, en défaveur des acteurs publics. Pour rappel, les années 2023 et 2024 avaient marqué un tournant pour l'indice de prix du « panier du maire », dont l'évolution était nettement inférieure à l'inflation supportée par les ménages.

L'analyse plus fine de cet indice, selon trois strates démographiques, démontre une accélération de la hausse des prix globalement partagée par toutes les tailles de communes. Cependant, **l'impact de la hausse des prix touche plus particulièrement les communes de plus de 30 000 habitants** dont l'indice progresse en 2025 de 1,4 % (charges financières comprises), à l'inverse des communes de moins de 3 500 habitants (+ 1,1 %).

Sur longue période (de 2015 à 2025), l'analyse de la dynamique de l'indice de prix des dépenses communales (mesuré avec ou sans l'évolution des charges financières) montre que les communes, en raison des spécificités de leurs dépenses, subissent en moyenne une inflation plus vive que celle des ménages.

Serge Bayard

Directeur général de la Banque des
Entreprises et du Développement Local



L'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique entre 2015 et 2025 permet de démontrer que les acteurs publics supportent sur longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Base 100 en 2015	2024		2025		2015-2025
	Valeur de l'indice au T4	Évolution annuelle*	Valeur de l'indice au T4	Évolution annuelle*	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	122,1	+1,1 %	123,5	+1,4 %	+2,1 %
Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières ¹	122,0	+1,0 %	123,4	+1,3 %	+2,1 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	119,4	+1,8 %	120,4	+0,9 %	+1,8 %

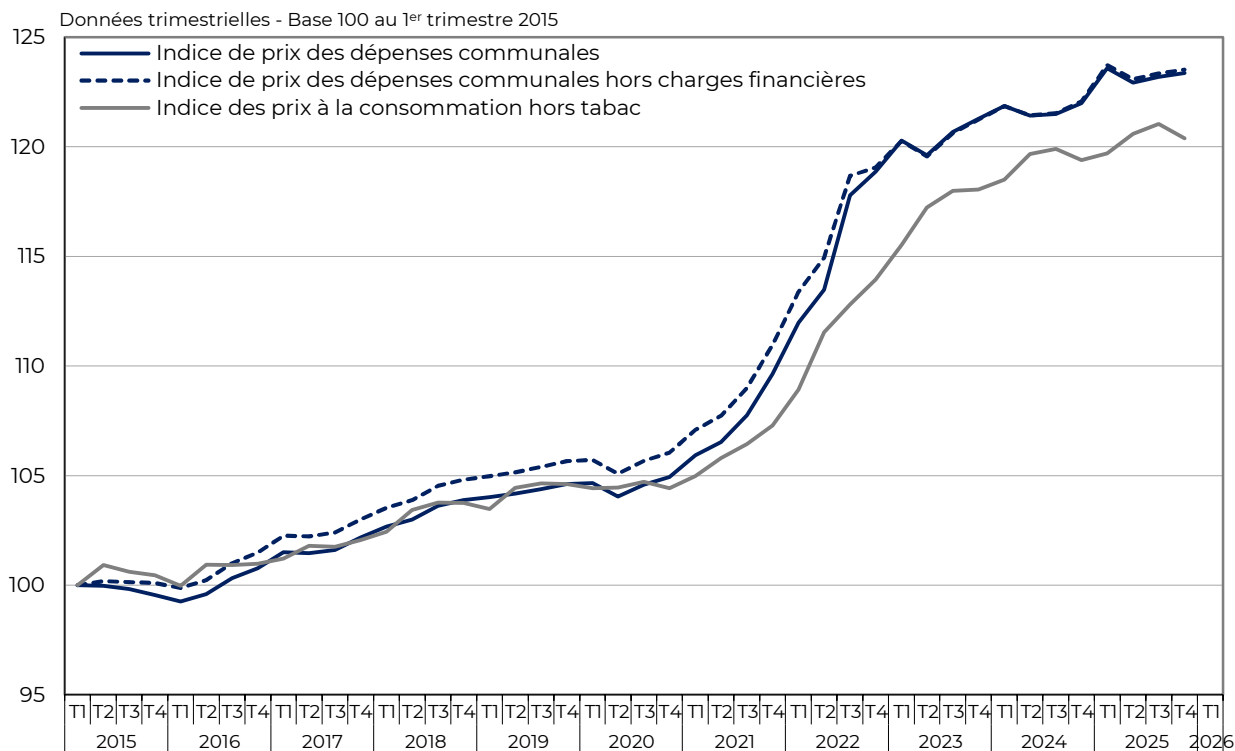
* évolution de l'indice moyen annuel (cumul des 4 trimestres par rapport aux 4 précédents)
Source : Insee, traitements La Banque Postale

En 2025, l'indice de prix des dépenses communales progresse plus rapidement que l'inflation hors tabac, comme cela était le cas avant 2023 et 2024, années spécifiques, pour des raisons conjoncturelles, par rapport à la tendance de long terme.

- **En 2025, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse de 1,4 %, soit plus vite qu'en 2024 (+ 1,1 %). Avec prise en compte des charges financières¹, l'indice progresse de 1,3 % (après + 1,0 %), l'écart s'expliquant notamment par la forte évolution à la baisse de la composante taux « courts » des frais financiers, cf. page 7.**
- **L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre en même temps une progression de 0,9 % en moyenne sur l'année 2025, soit 0,4 point de moins que l'indice des dépenses communales (- 0,5 point si l'on compare à l'évolution de l'indice hors charges financières). Cela confirme le caractère particulier des années 2023 et 2024, où l'inflation subie par les communes avait évolué bien moins rapidement que l'inflation hors tabac. Notons par ailleurs que le prix moyen du panier de consommation des ménages s'inscrit en très forte baisse par rapport à 2024 (0,9 point d'écart, puisque l'inflation était de + 1,8 % l'an dernier).**
- **Sur longue période (2015-2025), l'indice de prix des dépenses communales (hors et y compris charges financières) augmente en moyenne de 2,1 % par an, tandis que l'inflation hors tabac évolue en moyenne de + 1,8 % par an.**

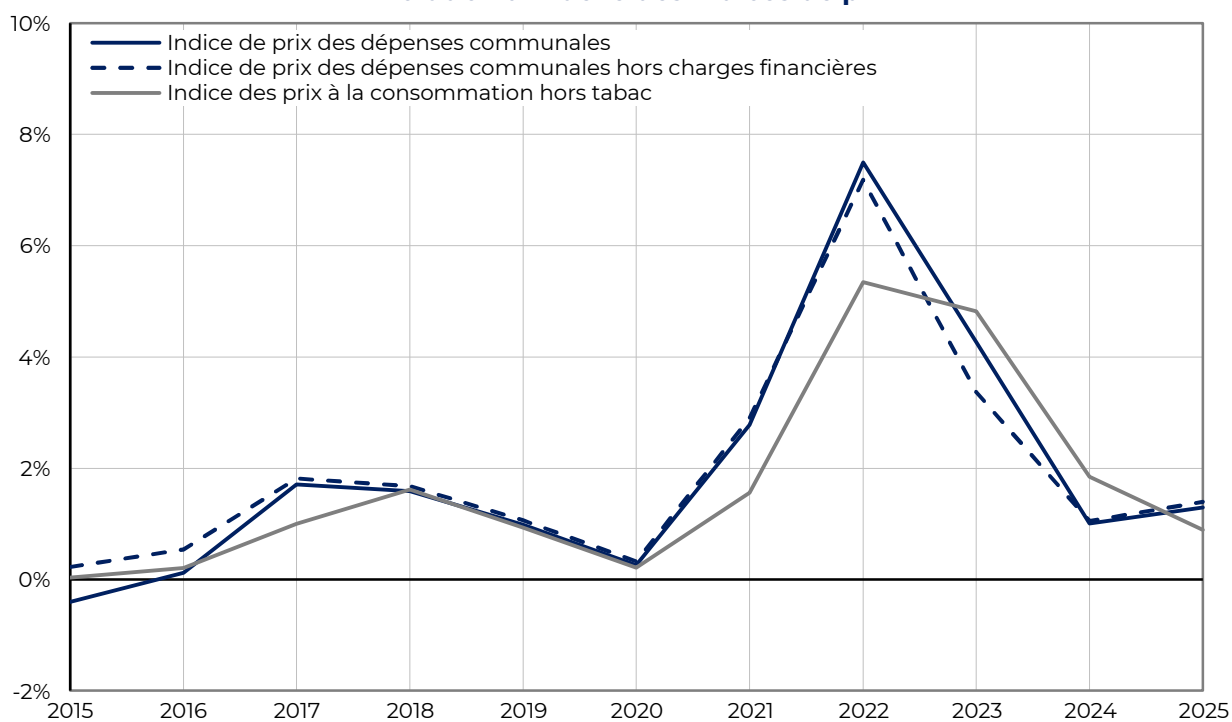
¹ L'indice des charges financières prend en compte le niveau des intérêts des nouveaux emprunts, et traduit donc les effets des évolutions des taux depuis la fin de l'année 2021. Ainsi, l'indice peut s'appliquer aux nouveaux emprunts, ou aux nouveaux contrats dans le cadre des charges à caractère général, mais pas nécessairement à ceux déjà en vigueur.

Indice de prix des dépenses communales



Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

Évolution annuelle des indices de prix



Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

L'indice de prix des dépenses communales décliné par strate démographique

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	2024		2025		2015-2025
	Valeur de l'indice au T4	Évolution annuelle*	Valeur de l'indice au T4	Évolution annuelle*	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	123,7	+0,9 %	124,9	+1,2 %	+2,2 %
3 500 à 30 000 habitants	122,0	+1,1 %	123,5	+1,4 %	+2,1 %
Plus de 30 000 habitants	121,1	+1,2 %	122,7	+1,5 %	+2,0 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	119,4	+1,8 %	120,4	+0,9 %	+1,8 %

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières ²	2024		2025		2015-2025
	Valeur de l'indice au T4	Évolution annuelle*	Valeur de l'indice au T4	Évolution annuelle*	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	123,4	+0,8 %	124,6	+1,1 %	+2,2 %
3 500 à 30 000 habitants	121,9	+1,0 %	123,3	+1,3 %	+2,1 %
Plus de 30 000 habitants	121,1	+1,1 %	122,6	+1,4 %	+2,1 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	119,4	+1,8 %	120,4	+0,9 %	+1,8 %

* évolution de l'indice moyen annuel (cumul des 4 trimestres par rapport aux 4 précédents)

Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

En moyenne en 2025, l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille, fait face à une inflation en hausse par rapport à l'exercice passé, et plus dynamique que celle subie par les ménages. Cependant, des écarts peuvent être observés, conséquence de la différence de structure de leurs dépenses.

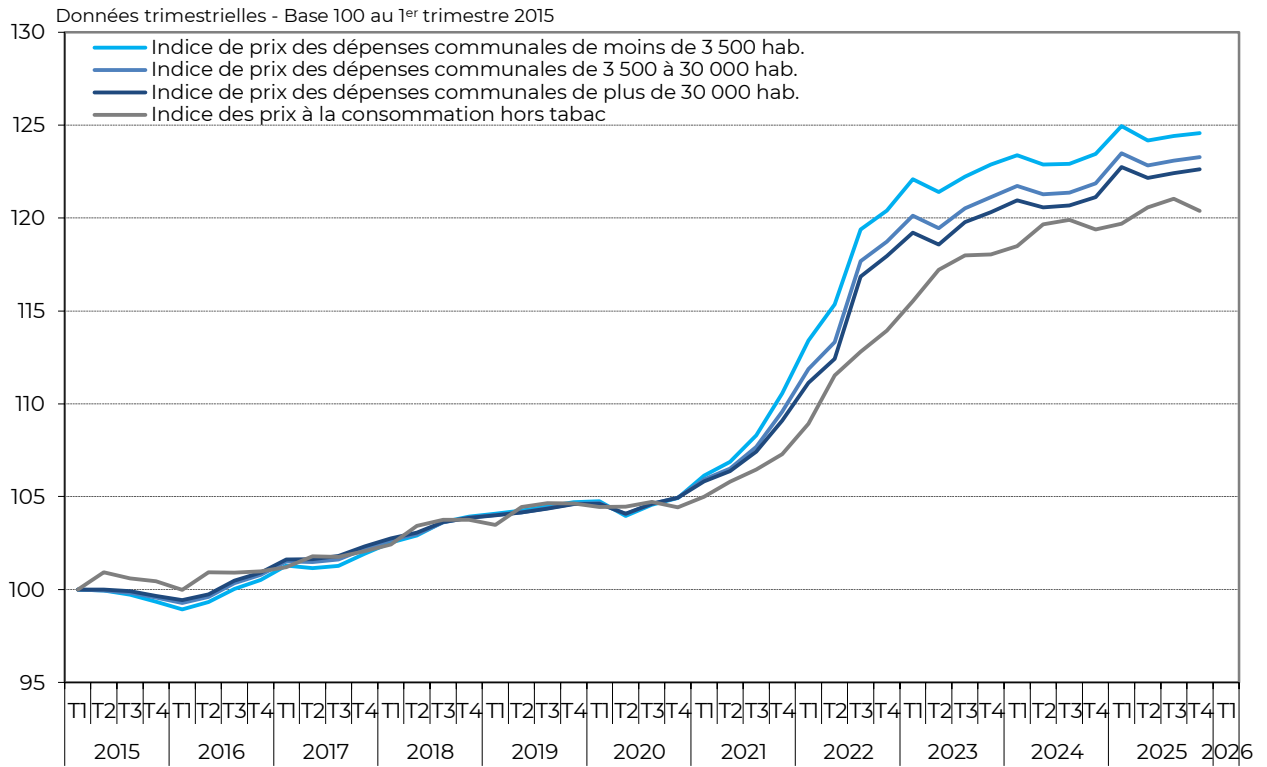
La hausse de l'indice des prix des dépenses communales est partagée par tous les niveaux de communes. Que cela soit la strate communale de moins de 3 500 habitants, celle de 3 500 habitants à 30 000 habitants, ou encore celle de plus de 30 000 habitants, chacune subit une hausse de 0,3 point de l'évolution du prix moyen de leur panier de dépenses (y compris et hors charges financières) entre 2024 et 2025.

Cependant, certaines strates de communes sont plus impactées par l'accélération de la hausse des prix moyens que d'autres. Ainsi, les communes de plus de 30 000 habitants subissent en 2025 une hausse de respectivement 1,4 % et 1,5 % du prix moyen de leurs dépenses charges financières comprises et de leurs dépenses hors charges financières, quand les communes de moins de 3 500 habitants sont relativement moins impactées (+ 1,1 % et + 1,2 %), comme les communes de 3 500 à 30 000 habitants (+ 1,3 % et + 1,4 %).

Cela s'explique par la composition de leur panier de dépenses respectif. Par exemple, l'augmentation des dépenses de personnel liée à la hausse du taux de cotisation employeur à la **Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales** (CNRACL, + 3 points au 1^{er} janvier 2025) et au rétablissement du taux de la cotisation d'assurance maladie, pèse plus fortement sur les communes de plus grande taille, puisque la masse salariale représente une part plus importante de leurs dépenses (50 % des dépenses totales retenues pour le calcul de l'indice en moyenne sur 2010-2024, contre 33 % pour les plus petites communes, et 45 % en moyenne pour l'ensemble des communes, cf. page 11).

² L'indice des charges financières prend en compte le niveau des intérêts des nouveaux emprunts, et traduit donc les effets des évolutions des taux depuis la fin de l'année 2021. Ainsi, l'indice peut s'appliquer aux nouveaux emprunts, ou aux nouveaux contrats dans le cadre des charges à caractère général, mais pas nécessairement à ceux déjà en vigueur.

Indice de prix des dépenses communales (y compris charges financières) par strate démographique



Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

Évolution des indices composant l'indice de prix des dépenses communales

L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

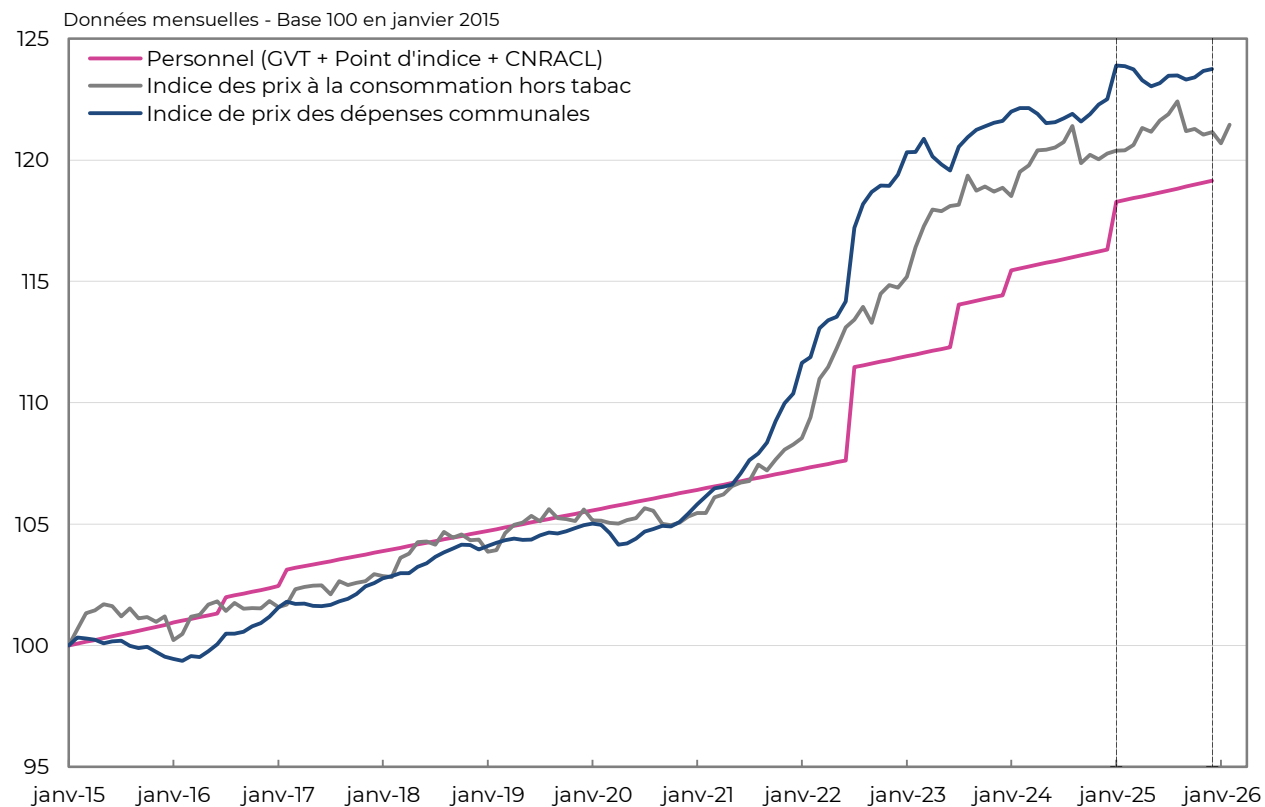
- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition ;
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste. Ce qui est particulièrement visible sur l'évolution de l'indice depuis 2020.

Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

▪ **Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes.**

En moyenne en 2025, la progression de l'indice calculé pour la composante masse salariale est de + 2,4 %, comme en 2024, en lien cette fois avec la hausse de 3 points de la contribution employeur à la CNRACL, dont le taux est passé de 31,65 % à 34,65 % au 1^{er} janvier 2025. Pour rappel, l'année précédente absorbait l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de juillet 2023 ; depuis, le point d'indice est gelé, mais plusieurs hausses de taux de cotisation à la caisse de retraite des agents territoriaux sont prévues jusqu'en 2028. En 2026 l'évolution du « prix » de la composante dépenses de personnel devrait être similaire, le taux de cotisation employeur à la CNRACL ayant de nouveau augmenté de 3 points au 1^{er} janvier 2026.

Évolution de l'indice relatif aux dépenses de personnel

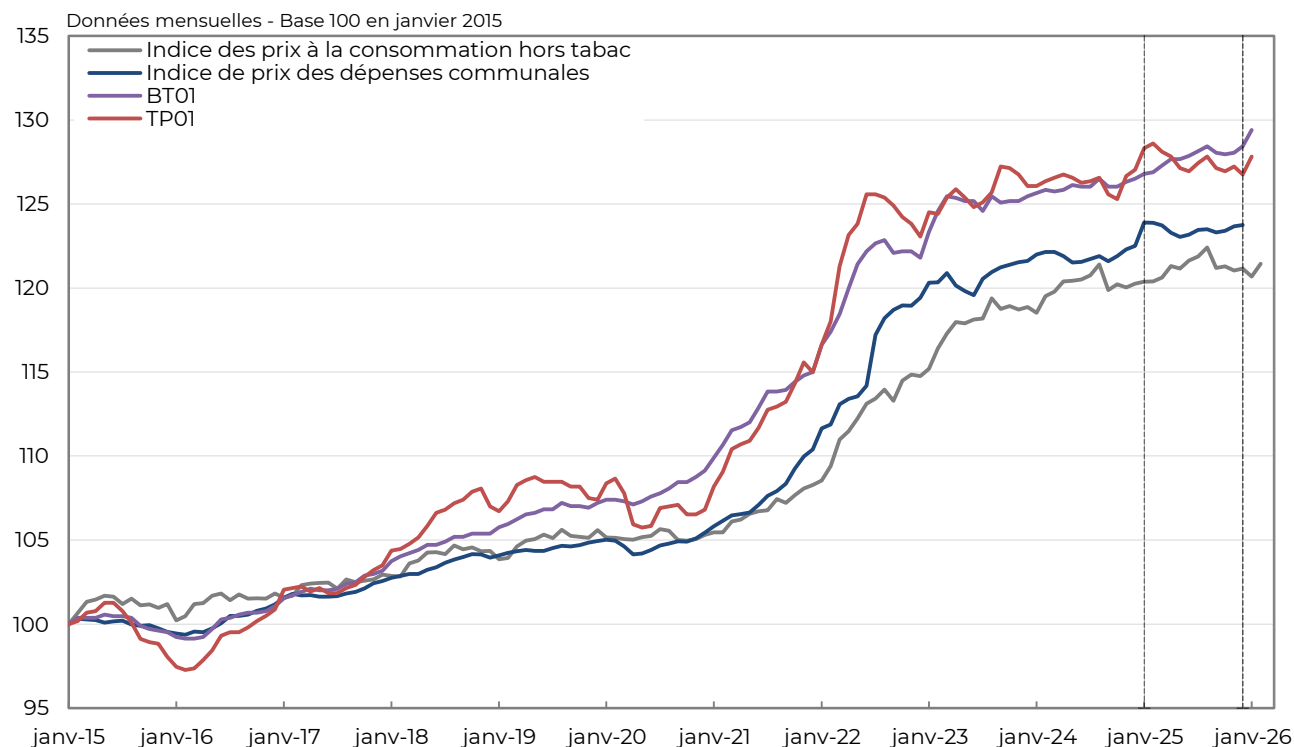


Source : indices de prix Insee, mesures gouvernementales, calculs La Banque Postale

*dernier mois disponible pour l'IPCHT : février 2026

- **Les coûts de la construction** sont calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics). Après avoir nettement ralenti voire s'être quasi-stabilisé, l'évolution de ces indices accélère légèrement en 2025, puisqu'elle est de respectivement + 1,4 % et + 0,9 % après + 0,8 % et + 0,5 % en moyenne en 2024.

Évolution des coûts de la construction (BT01 et TP01)



Source : indices de prix Insee, calculs La Banque Postale

*dernier mois disponible pour l'IPCHT : février 2026, dernier mois disponible pour les index TP01 et BT01 : janvier 2026

Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global mais qui sont fortement volatils

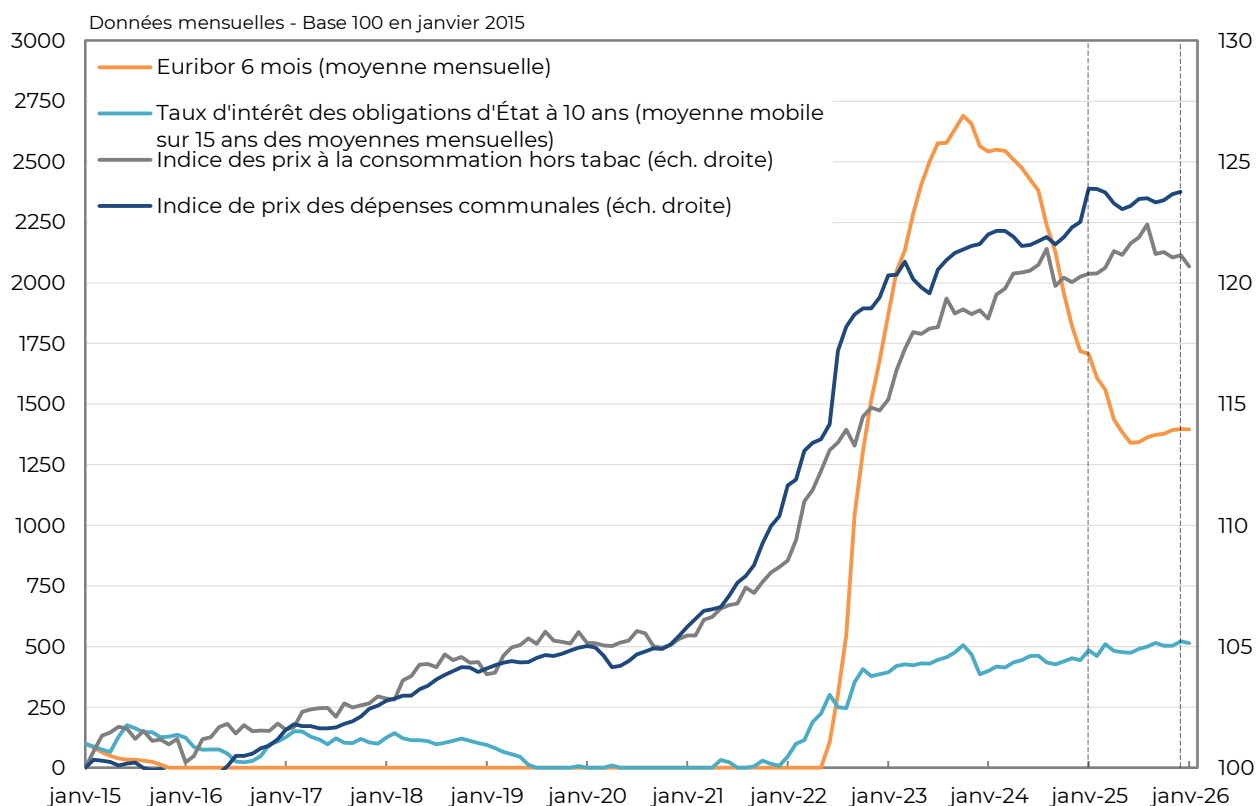
- **La composante « taux court »** de l'indice de prix des frais financiers constituée de l'Euribor 6 mois était négative depuis fin 2015 et le choix avait été fait de la fixer à zéro depuis cette date³. Or, depuis juin 2022, ce taux a fortement augmenté jusqu'à atteindre 4,115 % en octobre 2023, avant de décroître progressivement jusqu'à 2,05 % en juin 2025 et de se stabiliser autour de 2,1 % ensuite. Malgré le faible poids des frais financiers dans le calcul de l'indice (moins de 2 %, cf. page 11), les baisses de taux constatées entre fin 2023 et l'été 2025 ont un effet non négligeable sur l'indice de prix de la dépense communale. L'évolution moyenne de l'euribor 6 mois (moyenne mensuelle) sur l'année 2025 s'est inscrite en nette baisse, à - 36,6 % après - 5,7 % en moyenne en 2024, ce qui explique d'ailleurs que l'indice de prix de la dépense communale y compris frais financiers augmente moins vite que celui hors frais financiers en 2025.
- **La composante « taux long »**, dont le prix est estimé par une moyenne glissante sur 15 ans⁴ du taux d'intérêt des obligations d'État à 10 ans (OAT 10 ans), demeure en baisse mais dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes, à - 0,9 % contre - 3,7 % en moyenne sur l'année 2024, la dynamique récente de hausse des taux longs jouant sur les évolutions moyennes. En février 2026, la moyenne glissante sur 12 mois de la composante taux longs est quasi-stable (- 0,3 %) ; elle serait en hausse en moyenne en 2026.

³ Dans le graphique ci-dessous, les taux sont fixés à 0 lorsqu'ils sont en réalité négatifs.

⁴ Cf. Méthodologie page 10.

À noter, si la composante « taux court » joue en principe sur l'ensemble du stock de dette à taux variable, la remontée des taux longs ne joue essentiellement que sur les nouveaux emprunts et touche donc différemment les communes en fonction de leur calendrier de mobilisation des fonds.

Évolution des taux d'intérêt

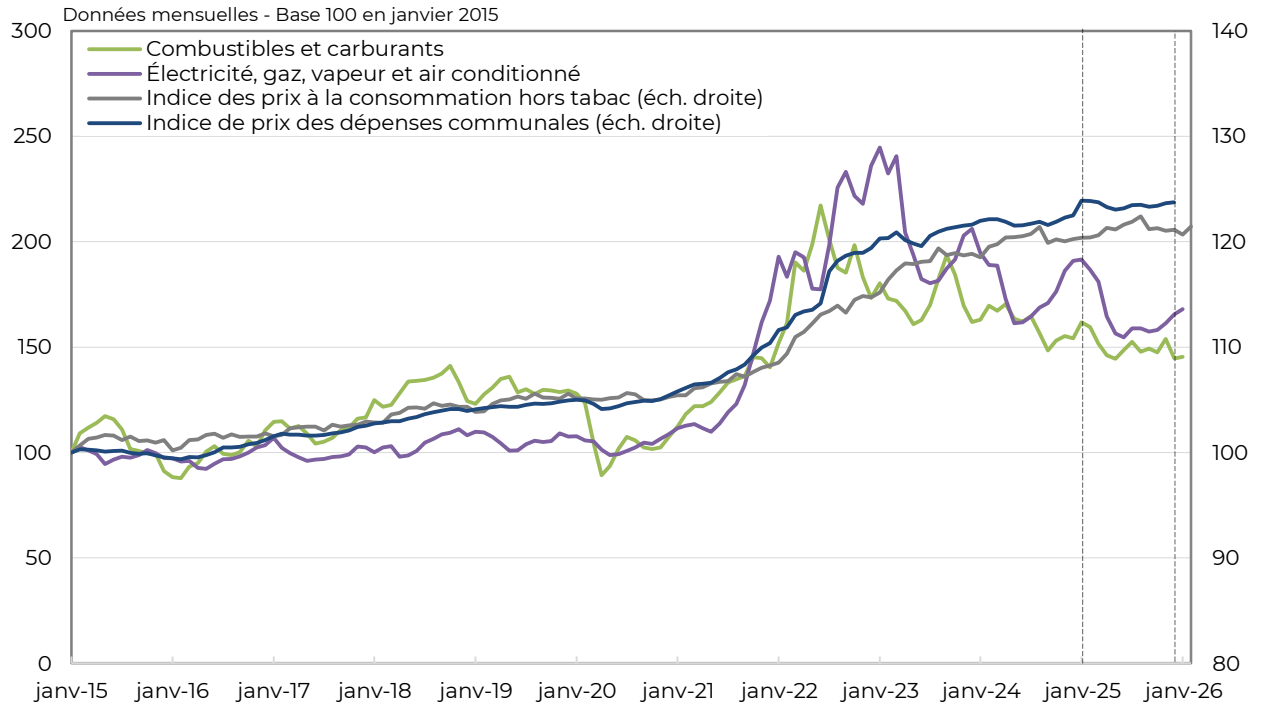


Source : indices de prix Insee, taux d'intérêt Datastream, calculs La Banque Postale

*dernier mois disponible pour l'IPCCHT : février 2026, dernier mois disponible pour les taux d'intérêt : février 2026

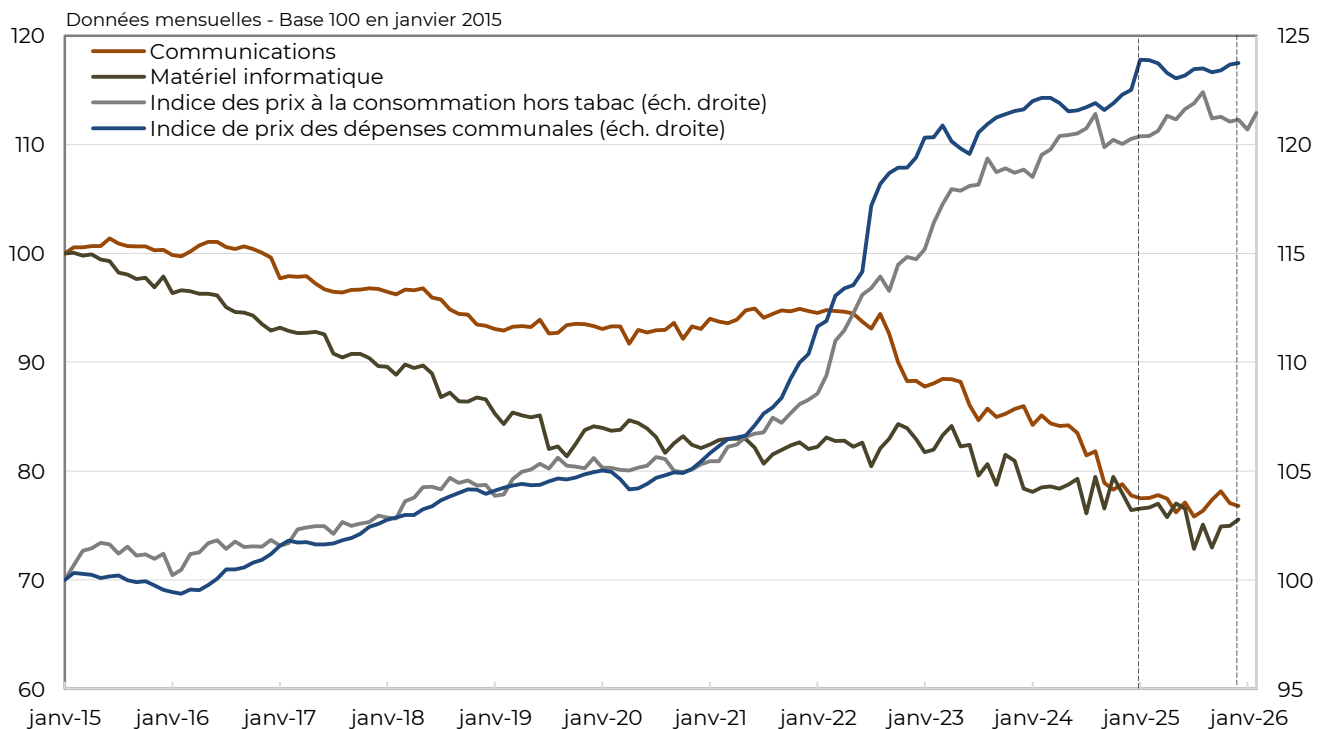
- **La composante énergie** de l'indice de prix des dépenses communales, constituée du **prix des combustibles et carburants et de l'électricité et du gaz**, est l'une des plus volatile. Cela crée d'autant plus d'incertitudes que le poste achats de matière et fournitures, au sein desquels on retrouve les dépenses énergétiques, représente près de 10 % des dépenses communales en moyenne. Si entre 2022 et 2023 le prix de la composante énergie a fortement impacté l'indice de prix de la dépense communale, en 2024 et 2025 ce dernier s'inscrit en baisse, jouant favorablement sur l'indice de prix global. En effet, en 2025 l'évolution des prix des combustibles et carburants était de - 6,2 % en moyenne, après - 7,2 % en 2024. La composante eau, gaz et électricité voit en revanche son prix moyen augmenter depuis la fin d'année 2024, et malgré la baisse constatée dès la fin du 3^{ème} trimestre 2025 la baisse des prix constatée au global sur l'année est moins importante par rapport à l'ensemble de l'année 2024 : - 3,4 % après - 9,7 %.

Les indices de prix de l'énergie (combustibles et carburants, électricité et gaz) sont très volatils



- Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **matériel informatique** » et « **communications** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasiment continues depuis 1999. Cette édition confirme de nouveau cette tendance puisque les deux indices reculent respectivement de 3,4 % et 5,8 % en 2025. Cette baisse est particulièrement accentuée depuis l'été 2023.

Deux composantes de l'indice global en baisse quasi constante



Méthodologie

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'Insee a composé un « panier des ménages » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages.

Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'Insee, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes.

L'indice global est obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leur sont associées. Un certain nombre de postes de dépenses ont été écartés de la structure des dépenses en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie ».

L'indice global évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Différenciation par strate

Une analyse de la structure des dépenses a été réalisée en fonction de **trois strates démographiques** : communes de moins de 3 500 habitants, de 3 500 à 30 000 habitants, et de plus de 30 000 habitants.

Calcul de l'indice

L'indice est un indice de Laspeyres chaîné annuellement, la structure des dépenses étant actualisée à chaque exercice.

Depuis 2023, l'indice de prix des dépenses communales est en Base 100 en janvier 2015.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Indices retenus	Poids moyen dans les dépenses totales retenues pour l'indice (période 2010-2024)			
		Ensemble des strates	moins de 3 500 hab.	3 500 à 30 000 hab.	plus de 30 000 hab.
Frais de personnel	Combinaison du GVT, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant.	45%	33%	48%	50%
Dépenses d'investissement	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »	23%	32%	22%	17%
Subventions et participations	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement	11%	9%	9%	13%
Achats de matières et fournitures	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »	8%	9%	8%	6%
Entretien et réparation	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »	4%	6%	4%	3%
Frais financiers	Combinaison de l'Euribor 6 mois (moyenne mensuelle) pour la composante court terme et du taux d'intérêt des obligations d'État à 10 ans pour la composante long terme (moyennes mensuelles, lissage par une moyenne mobile sur 15 ans).	2%	2%	2%	2%

Source : Traitement La Banque Postale d'après la moyenne des comptes de gestion 2010-2024, DGFIP

L'indice est calculé suivant une méthode initialement élaborée par Dexia Crédit Local. Cependant, compte tenu des actualisations, de la rénovation entreprise, et du changement de base (base 2015, contre une base 1999 et 2010 auparavant), les données ne sont pas comparables avec celles publiées avant 2023.

Pour nous contacter

La Banque Postale

Direction des études - CP X 702
115 rue de Sèvres
75275 Paris cedex 06
etudes-secteurlocal@labanquepostale.fr

Retrouvez toutes les publications de La Banque Postale :
<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes.financeslocales.html>

